Journal municipal
d'information
Février 2017
n° 222

LE MANDRÉEN

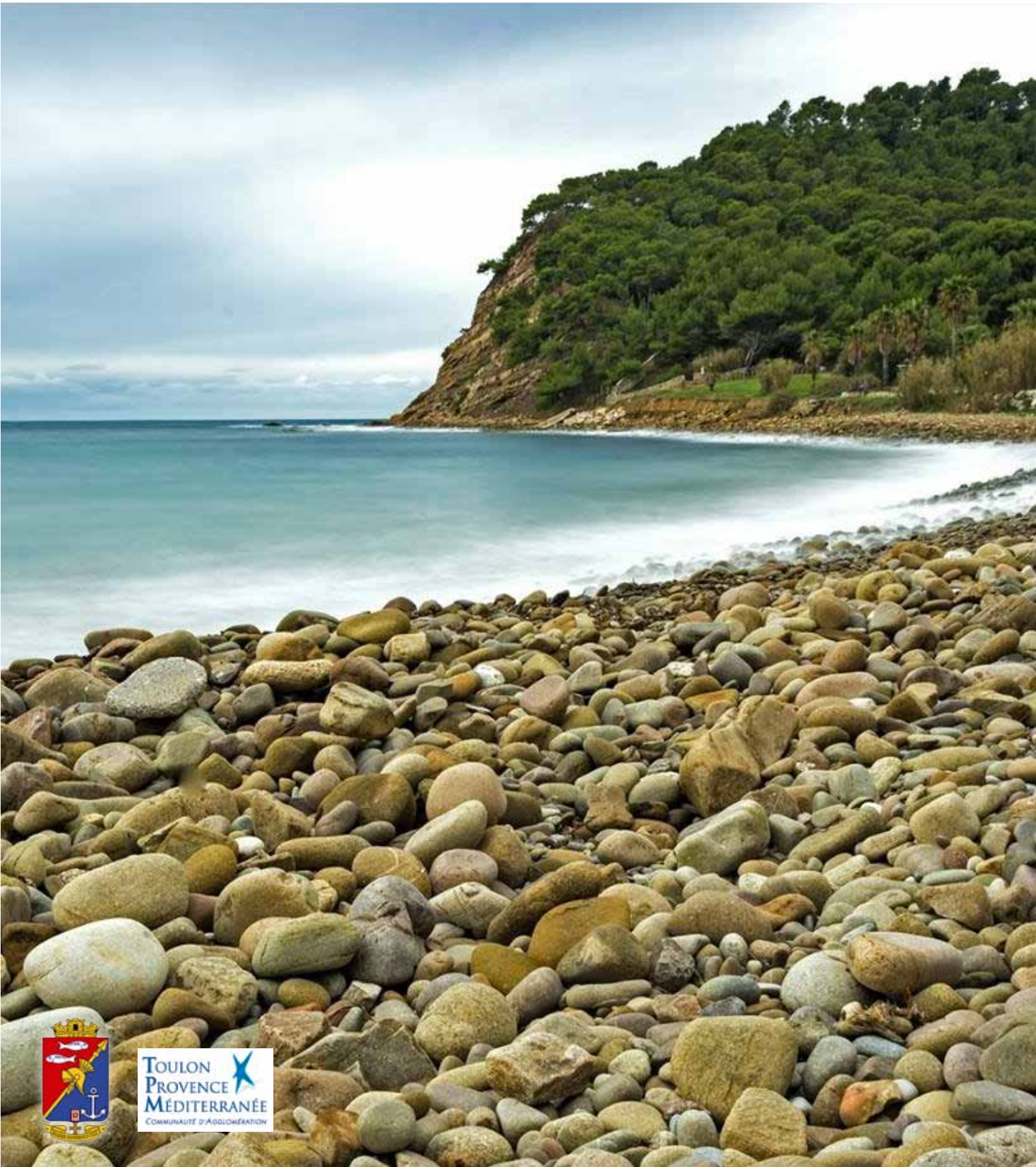

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Edito

Afin de soutenir et développer l'emploi sur le territoire communal, la municipalité organise pour la 3ème année consécutive le Forum de l'Emploi, en collaboration avec le Pôle emploi de La Seyne et la MIAJ (Mission Intercommunale Actions Jeunes). Lieu de rencontres et d'échanges entre recruteurs et demandeurs d'emploi, le Forum accueille un grand nombre d'entreprises de secteurs variés de la commune et des villes voisines.

Ouvert à tous, demandeurs d'emploi, personnes ayant des projets de reconversion professionnelle ou de formation, jeunes en recherche d'un premier contact avec l'entreprise ou tout simplement d'un job, le Forum de l'Emploi est l'occasion de se faire connaître, de rencontrer des professionnels et des entreprises qui recrutent et de nouer des contacts.

Le Forum de l'Emploi se déroulera le jeudi 2 mars 2017 de 9 heures à midi dans la salle des fêtes du square Marc Baron. Il permettra d'apporter des outils concrets et de renforcer le lien essentiel entre les acteurs économiques et les demandeurs d'emploi.

J'invite donc les mandréens en recherche d'emploi à venir rencontrer les entreprises en recherche de collaborateurs compétents, motivés et dynamiques.

Gilles VINCENT
Maire,

AVIS du Maire de mise à l'enquête publique de la modification n°8 du POS

Une enquête publique se déroule en Mairie de SAINT MANDRIER SUR MER – service Urbanisme - rue Anatole France, du lundi 23 janvier 2017 au jeudi 23 février 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le Commissaire Enquêteur recueille les observations du public aux jours et heures suivants :

- Lundi 23 janvier de 9 h 30 à 12 h 00 ;
- Mercredi 1er février de 15 h à 18 h 30 ;
- Jeudi 9 février de 9 h 30 à 12 h 00 ;
- Mardi 14 février de 9 h 30 à 12 h 00 ;
- Jeudi 23 février de 14 h 30 à 17 h 00.

Le MANDREEN
Journal Municipal d'Information
Disponible sur www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT
Rédaction, création graphique,
Mise en page : Service Vie de la Cité
Crédit photos : Patrick LECONTE - Lydia FOURNIE
Service Vie de la Cité
Photo de couverture : Pierre BARCHETTI
Imprimerie Joubert - 06517 CARROS

Sommaire

Page 2 EDITO - Agenda
Page 3-4 Actualités Municipales
Page 5 Environnement, Santé publique
Page 6 Libre Expression
Page 6-7-8 Jeunesse - Sports - Associations

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Agenda

FÉVRIER

Le 3 : Vernissage de l'exposition de Philippe VAQUIÉ, peintre et sculpteur, à 18 h 30, Galerie Rancilio - Exposition du 3 au 26 février 2017
Le 4 : Loto organisé par l'association Pin Rolland Marégau Vert-Bois, à 15 h, salles Myrte et Arbouses
Le 5 : Vide grenier du village
Le 5 : Assemblée Générale et repas dansant des Donneurs de sang, à 11 h, salle des Fêtes Marc Baron
Le 6 : Conférence Musicale "Claude DEBUSSY, un génie français", par Pascal BRUNO, musicologue et pianiste, à 20 h, théâtre Marc Baron - Entrée libre
Le 12 : Loto organisé par les Bruissements de Saint Mandrier à 15 h 30, salle des Fêtes Marc Baron
Le 17 : Retransmission à 20 h au cinéma Marc Baron du Ballet de Roland PETIT "Notre-Dame de Paris"
Le 19 : Vide grenier du Pin Rolland
Le 19 : Théâtre "Irrésistible" à 17 h, Théâtre Marc Baron (voir p-8)
Le 19 : Loto organisé par les Médaillés Militaires à 14 h 30, salle des Fêtes Marc Baron
Le 25 : Loto organisé par l'USSM Rugby à 14 h, salle des Fêtes Marc Baron

MARS

Le 3 : Palmarès du Festival de Peinture à 18 h 30, Galerie Rancilio - Exposition jusqu'au 19 février.
Le 4 : Dans le cadre de la Journée de la Femme, récital "Au féminin" à 20 h 30, théâtre Marc Baron

Nos joies, nos peines

NAISSANCE

ALLINIO Maya 31/12/2016
FREMINET Justin 06/01/2017
KEMOUCHE Clément 15/01/2017

DÉCÈS

TROIN-GUIS Roland ..... 26/12/2016 ..... 60 ans
HERMANDESSE Didier ..... 30/12/2016 ..... 57 ans
SCHARFF veuve BRECQ Rose ..... 10/01/2017 ..... 96 ans
LLEDO épouse ESTEBAN France ..... 11/01/2017 ..... 78 ans
LEBASSARD veuve GUTTIN Andrée ..... 23/01/2017 ..... 85 ans
BLONDÉ Bernard ..... 25/01/2017 ..... 70 ans
BAUMIER Veuve REMAY Julie ..... 30/01/2017 ..... 90 ans

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Jean-Claude PONCHARD, conciliateur de justice, vous recevra tous les 15 jours le mercredi matin jusqu'à la fin de l'année civile, sur rendez-vous de 9 h à 12 h au Bureau Municipal de l'Emploi.
La prise de rendez-vous se fera à l'accueil de la Mairie ou en téléphonant au 04 94 11 51 60.

Permanence communale

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

LA DÉCHETTERIE ET LA « COLLECTE DES DÉCHETS » DEVIENNENT COMMUNAUTAIRE…

Depuis le 1er janvier dernier la compétence « Collecte des déchets » a été transférée à l'agglomération Toulon Provence Méditerranée et la déchetterie est devenue communautaire.
Le calendrier 2017 des jours de collecte des déchets et des emballages ménagers recyclables sera distribué très prochainement et toute personne qui souhaiterait obtenir des informations ou s'inscrire sur les listes pour la collecte des encombrants et des déchets verts est invitée à composer le numéro du Centre technique Municipal (04 94 06 69 75).

06 MARS 2017 – LA MAIRIE N'ÉTABLIRA PLUS LES CARTES D'IDENTITÉ.

Dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération et de la mise en œuvre du centre d'expertise et de ressources titres, il ne sera plus possible de déposer une demande de carte nationale d'identité à la mairie à compter du 06 mars 2017.
En effet, il faudra désormais s'adresser à une commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales numérisées (la liste est disponible à l'accueil de la Mairie), comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les passeports biométriques.
Afin que vous gagniez du temps, vous pourrez soit :

- pré-remplir un formulaire de demande en ligne sur le site officiel de l'administration française www.servicepublic.fr ;
- venir en mairie où l'on vous aidera à pré-remplir votre demande.

Dans tous les cas, il faudra vous rendre dans une commune habilitée pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier complet.
La carte d'identité sera en tous points semblable à celle actuellement en vigueur.

A la lecture du dernier bulletin de décembre 2016 de l'APE, nous ne pouvons rester silencieux sur ces attaques incessantes au demeurant injustifiées et en tout cas stériles.

Sur le Domaine de l'Ermitage :
L'APE, dixit, regrette le départ de Partager la Terre, condamne les aménagements peu respectueux de la qualité paysagère et écologique du domaine, et notamment un arrosage sans respect des techniques ancestrales !!!
Faut-il rappeler que le départ de l'association Partager la Terre s'est fait d'un commun accord avec le Conservatoire, l'Association et la Commune suite aux constats de non entretien des parties agricoles.
Eh bien non ! Nous Commune, nous ne regrettons pas leur départ car depuis, le domaine a retrouvé son image d'antan avec une vigne bien entretenue, et un maraîchage que tous les Mandréens apprécient notamment quand ils viennent acheter leurs légumes.
Les photos ci-jointes démontrent d'ailleurs cette situation.
Lors du dernier comité de gestion, les membres à l'unanimité (Conservatoire, Région, Département, Associations et notamment l'APE par la voix de la secrétaire ont exprimé leur grande satisfaction et leurs félicitations pour l'évolution du site et l'exemplarité de la gestion.

Avant : Partager la Terre

Aujourd'hui : Gestion communale avec métayer

Le livre « Batailles en bord de mer », auquel L'APE fait référence, écrit par M. DESPLATS ancien responsable régional du Conservatoire, relate les négociations entre le Conservatoire et la famille Juvénal. Il me plait de vous livrer la conclusion de son auteur :
« Aujourd'hui sous la houlette de la commune et de son maire, le domaine est remis en état : les oliviers retaillés ont produits leur première récolte d'huile d'olives, des ânes de Provence débroussaillent la colline, les parcelles agricoles ont été défrichées et retournées pour recevoir la plantation de vignes, des arbres fruitiers de variétés anciennes ont été replantés. Architectes et services techniques municipaux préparent la rénovation des bâtiments pour y installer une ferme pédagogique et un musée du patrimoine local. Pendant ce temps-là, la maman Juvénal après avoir passé encore quelques années chez elle, s'en est allée paisiblement, comme l'avait souhaité son fils Max … Voilà une opération comme on les aime au Conservatoire du Littoral ».
La conclusion de cet ouvrage n'appelle pas d'autre commentaire…

Sur le skate-board :
C'est bien l'APE qui par courrier du 30 août 2015 s'est plaint auprès de Monsieur le Préfet de l'installation de ces modules qui ont permis aux jeunes Mandréens de s'adonner à leur sport favoris pendant des années.

Le Maire,

DISSOLUTION DE L'OFFICE DE TOURISME

Le 31 décembre 2016, l'association Office de Tourisme a été dissoute. Le transfert de la compétence Tourisme à TPM, conformément à la loi NOTRE, inscrit Saint-Mandrier dans le pôle touristique ouest avec les villes de La Seyne, Six-Fours-les-Plages et Ollioules.
Les Bureaux d'information sont groupés en EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) dont le Président Anthony VITICINI et la directrice Madame Joyce O'DONOGHUE.
La mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement implique quelques changements (horaires, service…).
Les brochures (La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier) sont distribuées dans tous les offices, elles concernent les communes en général, les hébergements et une mensuelle pour les manifestations.
L'harmonisation des offices nécessitera un certains temps mais au final, Mandréens et touristes trouveront tous les renseignements et services pour un excellent séjour dans notre cité, sans oublier l'accueil souriant et chaleureux de votre hôtesse, qui, elle ne change pas.
Les Horaires :
Mardi de 14h à 17h30
Mercredi jeudi vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Samedi de 9h à 12h30.

Marie-France GIOVANNELLI
Adjointe au Maire chargée du Tourisme et de l'Animation

REMIS PAR CHRISTIAN ESTROSI, PRÉSIDENT DE LA RÉGION PACA LE 10 JANVIER 2017 À L'OCCASION DE LA REMISE DE LA CERTIFICATION EUROPÉENNE " PORTS PROPRES" ORGANISÉE À LA VILLA MÉDITERRANÉE À MARSEILLE

Le port de Saint-Mandrier est le premier à avoir la certification européenne « ports propres » dans la rade de Toulon et fait partie des 30 ports "certifiés propres" du sud de la France.
Le port de Saint-Mandrier est désormais une vitrine pour que cette démarche soit engagée par les autres ports de plaisance.
En 2016, 4 ports dans le Var ont été certifiés "Ports Propres" dont Saint-Mandrier, 15 sont en cours d'une demande de certification. En PACA, 135 ports sont engagés pour cette démarche.
Ce dispositif vise à développer les activités économiques, touristiques et sociales en lien avec la mer tout en valorisant et garantissant le développement des activités portuaires dans le respect de l'environnement.
Cette certification implique un engagement collectif et la mise en œuvre des 5 étapes suivantes pour la période 2016-2019:

- L'étude du diagnostic environnemental ;
- La mise en place des moyens de lutte contre les pollutions chroniques telles que des ouvrages de traitement des eaux de carénage, de traitement des déchets spéciaux, traitement des déchets ménagers, des eaux usées… ;
- La mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles comme des barrages flottants, ou des barrages absorbants ;
- La formation du personnel portuaire à la gestion environnementale ;
- La sensibilisation des usagers du port à la gestion environnementale.

Cette certification est valable pendant 3 ans au cours desquels un audit est réalisé chaque année par l'AFAQ AFNOR* et dont l'objectif est de montrer les améliorations réalisées en termes de management de l'environnement.
Cette certification pourra contribuer à l'attractivité touristique.
La CCIV souhaite que ses 5 autres ports de plaisance (Toulon Darse Nord, Saint-Louis du Mourillon, Toulon Vieille Darse, La Seyne sur Mer, Le Niel à Hyères-Giens) soient eux aussi certifiés "Ports propres".
"Ports propres" est une démarche volontaire de la part des gestionnaires de ports de plaisance qui sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de la nécessité de participer à la gestion environnementale.
La ville de Saint-Mandrier a cette mentalité de préservation sur mer comme sur terre. Gilles Vincent et les partenaires espèrent que cette certification dissuadera la majorité des gens a jeter "tout et n'importe quoi" dans le port.

La Brigade de la Propreté :

La Chambre de commerce a créé, depuis le 1er avril 2016, la brigade de la propreté. Une embarcation et un agent fonctionnent quotidiennement dans les 5 ports de la rade. Depuis la mise en place de la brigade, ce sont plus de 15 000 litres de déchets qui ont été récoltés. Un numéro gratuit est disponible au grand public pour que cette unité mobile se déplace et vienne enlever des objets qui seraient déplaisant à la vue ou à l'odeur.
Contact de la Brigade au numéro suivant : 06 44 35 27 34

*PS/**L'AFAQ** été créée en 1988, elle est gérée par la société AFNOR Certification. C'est en 1988 que l'**Association Française pour l'Amélioration et le management de la Qualité** (AFAQ) a été créée. En 2004, cette dernière fusionne avec **l'Association Française de Normalisation (AFNOR).**

Rémy BOUVIER
Conseiller Municipal délégué Ports et Plaisance

UN POINT SUR NOS MANIFESTATIONS SPORTIVES

Depuis la survenue de tous ces événements qui ont secoué notre pays, des contraintes nous sont imposées par la Préfecture et les services de Police pour assurer une sécurité optimale lors des événements sportifs.
Cela demande beaucoup trop d'investissement humain, et cela réclame surtout d'y consacrer des moyens financiers supplémentaires.
La création de FAN-ZONE sécurisée comme le demande la préfecture est facilement réalisable.
En revanche, les prérogatives de la Police en termes de sécurité nous obligent sur tout le parcours à une absence de circulation de véhicules mais aussi de véhicules en stationnement Nous n'avons donc pas d'autre choix que d'annuler le triathlon et la course pédestre.

Des solutions nécessitant beaucoup moins d'investissement viendront cette année remplacer ces deux manifestations sportives « traditionnelles ».

- En Avril, un événement sportif, ludique, mélant petits et grands, débutants ou sportifs confirmés viendra animer notre presqu'île.
- En septembre, une nouvelle course devrait voir le jour...
- En Novembre, la traditionnelle course nature « La 83430 ».

Romain BLANC
Adjoint au Maire chargé des Sports et des Associations sportives

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX

1 – La Galerie RANCILIO

La salle RANCILIO est en train de faire peau neuve. Cette salle dédiée plus particulièrement aux expositions de peinture, c'est-à-dire « la galerie RANCILIO », après toutes les manifestations de fin d'année, fait l'objet d'une remise à niveau par le personnel des services techniques. Un nettoyage complet et ensuite une réfection totale de la peinture interne suivis d'un contrôle total de l'éclairage sont en cours de réalisation.
La salle sera rendue à ses utilisateurs dès le 3 février pour l'exposition de Philippe Vaquié.

2 – Les jardinières

Dans la rue des écoles, les arbres qui y sont installés se sentent si bien qu'ils nous dégradent toutes les jardinières béton qui les entourent et protègent leur pied.
Nos services Maçonnerie et Espaces verts sont mis à contribution pour remettre de l'ordre et donner de l'aisance à ces arbres.

Gérard HOEHN
Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement du territoire

INFORMATION SUR LE DON D'ORGANES

EN FRANCE, IL N'EXISTE PAS DE REGISTRE DU OUI.

Au nom de la solidarité nationale, c'est le principe du consentement présumé qui a été choisi. La loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS DONNER VOS ORGANES ET TISSUS

Le principal moyen pour vous opposer au prélèvement de vos organes et tissus après la mort est de vous inscrire sur le registre national des refus.

Sinon, vous pouvez également faire valoir votre refus par écrit et confier ce document daté et signé à un proche. En cas d'impossibilité d'écrire et de signer vous-même ce document, deux témoins pourront attester que le document rédigé par une tierce personne correspond bien à l'expression de votre souhait.

Enfin, vous pouvez communiquer oralement votre opposition à vos proches qui devront en attester auprès de l'équipe médicale. Une retranscription écrite mentionnant les circonstances de l'expression de votre refus de votre vivant devra être faite par les proches ou l'équipe médicale. Elle devra être datée et signée par vos proches et par l'équipe médicale et sera conservée dans le dossier médical.

Pour s'inscrire sur le registre national des refus :
www.registrenationaldesrefus.fr/

Source : www.dondorganes.fr/

CLIN D'ŒIL SUR LA BIODIVERSITÉ FLORALE

Les données sur la biodiversité sont répertoriées notamment par un système d'Information et de localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE) avec un portail des données naturalistes Le Système d'Information Nature et Paysages (SINP) de la Région PACA.
Ainsi, un accès pour tous est permis à l'information, gratuit, dans un but de gestion et de protection du patrimoine naturel régional.
Des observations des espèces vues sur le terrain peuvent être signalées sur le site www.silene.eu mais aussi sur le site www.tela-botanica.org.
Les espèces peuvent être classées selon leur présence comme : éteinte à l'Etat sauvage, disparue au niveau régional et menacées (en danger critique, en danger, vulnérable), quasi-menacée, préoccupation mineure.

A Saint Mandrier sur Mer, sont répertoriées en date d'août 2016 : 574 espèces florales dont 40 protégées.
A noter en PACA sur 4313 espèces : 26 disparues au niveau régional – 49 en danger critique - 118 en danger – 200 vulnérables – 243 quasi-menacées.

Orchis à bourse : Anacamptis collina.
Cette orchidée méditerranéenne, observée entre Hyères et Pierrefeu, a vu sa dernière localité disparaître à la fin des années 1980. Elle se trouve aujourd'hui classée comme éteinte au niveau régional. Randonneurs n'hésitez pas à poursuivre la prospection mais sans cueillette !

Scabiosa atropurpurea var, maritima (L.)
Présente sur la commune et Protégée en région Aquitaine
Plante annuelle ou pérennante de 30 cm à 1 mètre, glabre ou poilue, à rameaux étalés
C'est une plante qui croît sur les terrains sablonneux et incultes de la région méditerranéenne et du Sud-Ouest, généralement à proximité du littoral, mais qui peut se rencontrer assez loin à l'intérieur des terres. Les feuilles sont découpées en lobes étroits, sauf les plus inférieures. Le calice est porté par un pied. L'involucelle est assez court et replié en dedans à la fin de la floraison. Les capitules s'allongent considérablement lors de la fructification. Floraison Juin-octobre.

Catherine DEFAUX
Adjointe au Maire chargée de l'Environnement et de la Santé publique

Plage St Asile :

Un espace magnifique et fragile à la fois qui doit être protégé et préservé. Pour ce, l'homme doit être vigilant et bien mesurer l'impact qu'il peut avoir dessus. Par exemple, les ajouts de sable qui sont fait régulièrement au mois de juin depuis de nombreuses années devraient être plus modérés. Faute de pouvoir y mettre du sable issu de la mer et le sable de carrière étant néfaste pour les fonds marins (et de surcroît, particulièrement désagréable pour les usagers de la plage), autant que possible, un nettoyage en profondeur après ramassage de la posidonie serait préférable à un ajout systématique.

Nous souhaiterions tout d'abord vivement que des nettoyages (de détritus évidemment, pas des algues qui jouent un rôle de protection) soient mis en place après chaque tempête d'Est durant la période hivernale (et non pas uniquement pour le très « médiatique » nettoyage de printemps) afin que petits et grands puissent profiter de cette plage en toute saison et en toute sécurité.

En rapport avec la plage Saint-Asile, mais bien évidemment, concernant l'ensemble de la commune, abordons un sujet qui fâche : Les déjections canines… il serait peut-être temps de prendre le taureau par les cornes, non ? Ne serait-il pas judicieux de commencer par la mise en place d'un arrêté municipal sur le sujet ? Et ensuite, que cet arrêté municipal soit appliqué, avec contravention si non respect. Outre le manque d'hygiène évident, glisser dessus (même si c'est du pied gauche) peut s'avérer extrêmement dangereux, pour une personne âgée particulièrement.

Les élus "MVTE" : Bruno COIFFIER, Raoul PAPINIO, Severyn LEVY, François CORNU

A mourir de rire

Les élus d'opposition PMVTE préconisent plutôt qu'un ré-ensablement de la plage Saint Asile « un nettoyage en profondeur après ramassage des posidonies », sauf qu'en dessous du sable, et à quelques centimètres, on retrouve des galets comme du côté ouest de la plage.

Souhaitent-ils qu'on nettoie les galets ?

Quant au nettoyage qualifié de « médiatique » par ces élus, je rappelle qu'on ne les a pratiquement jamais vus, auraient-ils peur de se salir les mains.

Pourtant, la commune fournit des gants et en tous cas c'est une excellente occasion de faire de la sensibilisation auprès des enfants qui eux sont présents chaque année.

Enfin, ces élus ignorent-ils qu'un arrêté datant de 2006 « interdit la présence de chien tenu en laisse ou non sur les plages de la commune ». Un autre arrêté datant de 2005 oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections canines de leurs animaux.

Tout intervenant s'expose à une amende de 68€.

Ces élus démontrent une nouvelle fois leur ignorance de la gestion de la commune, y compris pour ce sujet très terre à terre.

Le Maire

Pour toutes vos remarques, suggestions ou problèmes rencontrés, je reste à votre écoute.

Contacts ou sur RDV : jean.poumaroux@orange.fr ou au 06.32.42.18.45

Jean POUMAROUX - Rassemblement Bleu Marine

ESSOR ÉCONOMIQUE

Assistant Administratif à domicile

Thierry CATUREGLI vient de créer son activité et propose des services d'Assistant Administratif à domicile pour aider les personnes dans leur organisation administrative et leurs démarches auprès des différents organismes, rédaction de courriers, numérisation et archivage de documents, recherches Internet, prises de rendez-vous avec médecins ou autres...

Paiement en CESU possible (déduction fiscale dans le cadre des services à la personne).

Tél : 06.72.96.59.73 - thcaturegli@gmail.com

Optique Saint Mandrier

Jean-Pierre BAILS à ouvert au 1er janvier un magasin d'optique à l'entrée du village, quai Jules Guesde. Opticien lunetier de France, la qualité des produits, l'expertise, un service après vente efficace, le contrôle de vue et le tiers payant, sont les gages de qualité que vous trouverez chez ce nouveau commerçant.

Il est ouvert du mardi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h.

Jusqu'au mois de juin 2017, vous bénéficierez d'une réduction de - 20 % sur votre équipement.

Tél : 09.83.78.63.09

L'association Pointus et Patrimoine convie tous ses membres pour son Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 25 février à 16 h dans la salle Bailli Suffren.

Gérald Polito,
Président

Association Pointus et Patrimoine

41 Quai Jean Jaurès
83 430 Saint Mandrier sur mer
Tel 04.89.29.03.81
Mail : appstmandrier@sfr.fr

FÉVRIER, C'EST LE MOIS DES LOTOS

Vous l'aurez remarqué, au mois de février à Saint-Mandrier, c'est le mois des lotos alors n'hésitez pas, il y en aura pour tout le monde !

Samedi 4 : Loto organisé par l'association Pin Rolland Marégau Vert-Bois, à 15 h, salles Myrte et Arbouses

Dimanche 12 : Loto organisé par les Bruissements de Saint Mandrier à 15 h 30, salle des Fêtes Marc Baron

Dimanche 19 : Loto organisé par les Médaillés Militaires à 14 h 30, salle des Fêtes Marc Baron

Samedi 25 : Loto organisé par l'USSM Rugby à 14 h, salle des Fêtes Marc Baron

L'OMJS, EN TANT QUE PARTENAIRE OFFICIEL, A PRIS EN CHARGE L'ORGANISATION DU TÉLÉTHON 2016 À SAINT-MANDRIER.

Malgré un temps de préparation assez court, le bilan est satisfaisant, avec une remontée de fonds totale de 1559,20 €.

L'OMJS a géré les relations avec l'AFM, a signé le contrat d'engagement et tenté de trouver des partenaires, "mobiliser les troupes" et de communiquer sur le village (affiches, page Facebook, groupe Facebook du village, affichage électronique, mails, ...)

- L'OMJS a organisé une activité de Préparation Physique Générale, avec vente de gâteaux, pizzas, chocolat et vin chaud... Elle a rapporté 690 €
- Une "récolte" de 37,2 kg de piles usagées par le Pôle des Écoles de la Méditerranée et de 25,4 kg par l'OMJS rapportera également modestement une quinzaine d'euros, mais a permis de participer à la promotion du Téléthon, en réalisant une action éco-citoyenne
- Le club de bridge a organisé un tournoi qui a rapporté 715 €
- Les Ti'Mandréens ont récolté 80 € lors d'un vide grenier.
- Les résidents de la maison de retraite les Pins Bleus ont également récolté 74,20 € grâce à la vente de leurs créations

L'équipe de l'OMJS tient à remercier tout particulièrement :

- les bénévoles
- les participants aux activités et donateurs
- les associations qui se sont mobilisées
- la municipalité
- Les partenaires : La Mouna, le Casino, la Cave Mandréenne
- les points de collecte de piles dont la Pharmacie Bollet, le Bar de la Place, ...

Une page de collecte est toujours active sur Internet et accessible via notre page Facebook OMJS83430.

Et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine en espérant faire encore mieux !

Christophe TROIA,
Président de l'OMJS

LA RECETTE D'HÉLÈNE, LAURÉATE DU CONCOURS DE CUISINE 2015 DE L'ATELIER PROVENÇAL

LA RECETTE DU MOIS

Les Oreillettes (ou Merveilles)

Ingrédients :

- 250 gr de farine
- 2 œufs frais de l'Ermitage
- 1/2 sachet de levure chimique
- 1 sachet de sucre vanillé
- 3 cuillères à soupe d'huile
- 3 cuillères à soupe d'eau
- 1 zeste de citron râpé
- 1 pincée de sel

Mélanger tous les ingrédients ensemble.
Pétrir la pâte avec la paume de la main. La laisser reposer 2 heures.
L'étaler le plus fin possible et la découper en losanges.
Faire frire ces losanges dans un bain d'huile et les égoutter sur du papier absorbant.
Les recouvrir de sucre fin.

Le conseil d'Hélène :
Les déguster accompagnées d'un thé bien chaud ou d'un cidre bien frais.

THÉÂTRE

"Irrésistible"
Une comédie de Fabrice Roger-Lacan
Dimanche 19 Février à 17 h au Théâtre Marc Baron

Lui est avocat. Elle est éditrice.
Un soir, alors qu'elle rentre d'une séance de travail avec un écrivain qu'elle admire depuis toujours, son compagnon cherche obstinément à savoir si cet homme a éveillé chez elle un désir irrésistible. Et pour l'éprouver, il ne trouve rien de mieux que de la pousser dans les bras de ce dangereux séducteur…

Avec Irrésistible, Fabrice Roger-Lacan signe une comédie cruelle et drôle. Son texte ciselé décortique de façon originale et cocasse les mécanismes d'une jalousie peu ordinaire.
Bref, une comédie à l'humour irrésistible.
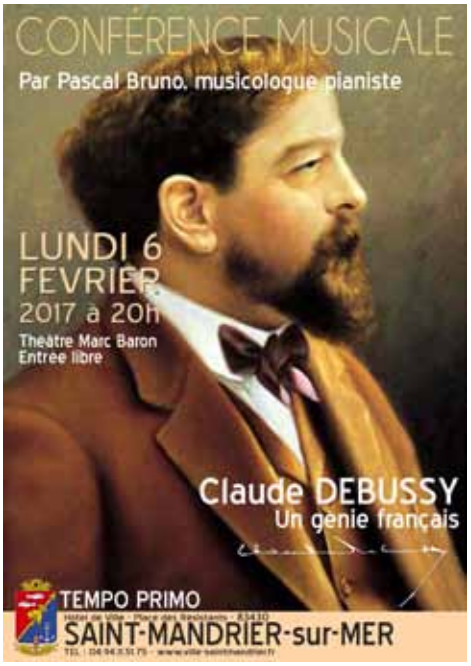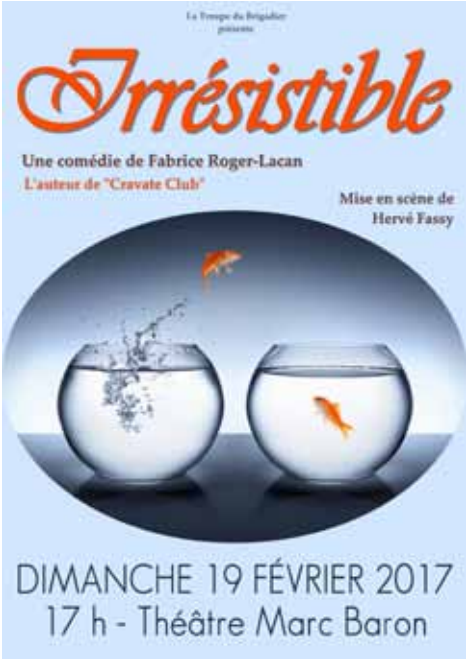
Tarif 12€
Réservation au 06 72 15 39 19